

## ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

JOURNAL HABILITÉ À RECEVOIR LES ANNONCES LÉGALES SUR L'ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE ET LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA DORDOGNE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA PROPOSITION DE MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON (CDC MMG) (EN EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ N° AR-2024-007 DE LA CDC ORGANISANT LA MISE EN PLACE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE A LA DATE DU 30 JUILLET 2024)

À PARTIR DE 13H30 MARDI 20 AOÛT 2024 AU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 16H00 SOIT PENDANT 32 JOURS CONSÉCUTIFS

Cette enquête porte sur :

- La modification n°1 pour :

- Modifications ponctuelles de zonage relevant d'une modification ;
- Réduction de zones constructibles ;
- Création de divers secteurs de STECAL ;
- Ajout de bâtiments destinés au changement de destination en zone A ou N ;
- Création d'emplacements réservés ;
- Ajout de prescriptions paysagères ;

- Et sur la modification n° 2 pour le passage d'une zone 2AU en zone 1AU et d'une zone 1AU en zone 2AU sur la commune de Saint Vivien.

Madame Anne HERMANN-LORRAIN, ingénieure, a été désignée commissaire enquêteur titulaire par le Président du tribunal administratif de Bordeaux, par décision du 12 juillet 2024.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur les modifications n°1 et n°2 du PLUI de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson (CDC MMG) :

- En version papier, sera tenu à la disposition du public au bureau à Villefranche de Lonchat (58 Route des Étangs), pendant la durée de l'enquête, soit du mardi 20 août 2024 au vendredi 20 septembre 2024 inclus, aux horaires précisés sur l'arrêté à la CDC aux heures habituelles d'ouverture de la CDC.

- De manière dématérialisée sur le site internet de la CDC MMG : <https://www.cdcmontaigne-montraveltgurson.fr/plui-modifications202407.html>? Un accès gratuit au dossier est garanti sur l'un des postes de la CDC aux heures habituelles d'ouvertures de la collectivité.

- Le dossier est consultable dans chaque mairie soit de manière dématérialisée, soit en version papier aux heures habituelles d'ouverture des collectivités.

- Toute information complémentaire peut être demandée auprès de Gilles TAVERSON, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace & Urbanisme au 06 84 51 58 56 ou par mail : [gilles-taverson@orange.fr](mailto:gilles-taverson@orange.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- Sur le registre papier ouvert à cet effet au bureau à Villefranche de Lonchat (58 Route des Étangs) accessible aux heures habituelles d'ouverture.

- Ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur au bureau de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson (58 Route des Étangs - 24610 Villefranche de Lonchat).

- Ou par mail à l'adresse dédiée : [plui@cdmmg.fr](mailto:plui@cdmmg.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public au bureau de la Communauté de Communes de Villefranche de Lonchat 58 Route des Étangs - 24610 Villefranche de Lonchat, pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates, lieux et heures suivants :

- Le mardi 20 août 2024 de 9h à 12h
- Le mercredi 28 août de 9h à 12h
- Le lundi 9 septembre de 13h30 à 16h30
- Le vendredi 20 septembre de 13h30 à 16h

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au bureau de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson à Villefranche de Lonchat et à la sous-préfecture de Bergerac, pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet <https://www.cdcmontaignemontraveltgurson.fr/plui-modifications202407.html>

A l'issue de la procédure d'enquête publique, les modifications n°1 et n°2 du PLUI de la CDC MMG, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CDC MMG.

Le Président de la CDC MMG  
Thierry BOIDÉ

## PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : MCD.  
Forme : SARL.  
Capital social : 100 euros.  
Siège social : 91 Avenue PASTEUR, 33600 PESSAC.  
850331117 RCS de Bordeaux.  
Aux termes d'une décision en date du 24 juin 2024, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

## SARL TRANSPORTS A.S.A. SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

AU CAPITAL DE 2.792,80€  
1, RUE DU PORT  
33 126 FRONSAC  
RCS LIBOURNE 478 110 257

## AVIS DE DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Suite au décès de M. Stéphane MALGAT, gérant de la société, survenu le 12 juin 2024, M. le Président du Tribunal de commerce de Libourne a rendu une ordonnance en date du 16 juillet 2024 nommant Mme Pascale MALGAT épouse GUGLIELMI, demeurant 11 rue Jacques Brel - 31200 TOULOUSE, en qualité d'administrateur provisoire de la société.

POUR AVIS

FIDUCIAIRE AQUITAINE  
EXPERTISE COMPTABLE & JURIDIQUE

M3D MOBILIER  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 500,00 euros  
Siège social : ZA les Pins Verts,  
26 All. de Migelane  
33650 SAUCATS  
920 748 894 RCS BORDEAUX

## CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une décision en date du 25 juin 2024, l'associée unique a nommé :  
David BOYÉ, demeurant 24 rue des Cépages, 33700 MERIGNAC, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Mathilde LECOEUR, démissionnaire.  
Pour avis  
La Gérance

André MORAND  
AVOCAT  
25 avenue Jean MOULIN  
39000 LONS LE SAUNIER

BBC CONSEIL  
SARL au capital social  
de 10.000 euros  
Siège social : lieudit Le Cluzeau  
24580 ROUFFIGNAC SAINT CERNIN DE REILHAC  
442 411 104 RCS PERIGUEUX

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 1er juillet 2024 M. Nicolas BABIC demeurant à 1444 route de Giverzac - Le Cluzeau - 24580 ROUFFIGNAC SAINT CERNIN DE REILHAC a été nommé co-gérant de la société sans limitation de durée à compter du 1er juillet 2024.

RCS DE PERIGUEUX

Pour avis.

## VENTE JUDICIAIRE

Mardi 6 AOÛT 2024  
À 14 HEURES en salle  
et en LIVE après liquidation  
judiciaire

Étude de Maître Olivier Sananes  
commissaire-priseur  
SARL ventes mobilières  
du Libournais et du Nord Gironde  
Agrément n°2002-066

Hôtel des ventes  
2 & 3, quai de l'Isle  
33500 Libourne

Tél. 05 57 51 29 80 / Fax 05 57 25 10 55  
[libournesaintemilion@girondeencheres.fr](mailto:libournesaintemilion@girondeencheres.fr)  
[www.interencheres.com](http://www.interencheres.com)

MATÉRIEL AGRICOLE  
ET VITICOLE dont  
tracteurs, rotavator, herse,  
chariot élévateur, remorque

Frais de vente légaux : 14,28 % TTC

(TVA récupérable sur les honoraires  
et l'adjudication pour les professionnels)  
Règlement immédiat par virement, chèque,  
carte bancaire uniquement à l'étude.  
RÈGLEMENT À DISTANCE PAR CARTE NON AUTORISÉ

Photos visibles sur INTERENCHERES LIBOURNE  
Les expositions seront renseignées sur  
INTERENCHERES LIBOURNE

Cabinet DLB Avocats  
Avocats à la Cour

4 Rue O'Quin - 64000 PAU  
2 Avenue Carnot - 64200 BIARRITZ  
43, Rue du Maréchal Foch - 65000 TARBES

## CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature électronique du 7 Juillet 2024, enregistré le 8 Juillet 2024 au Service départemental de l'enregistrement de BORDEAUX, Référence 3304P61 2024 A 05579 : La Société ELODIE MIGAIROU, SAS au capital social de 1000 euros, dont le siège social est situé 8 C Rue Berlioz 33680 LACANAU, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 829 421 874,

A cédé à :

La Société CARVING FOOD, SAS au capital social de 10000 euros, dont le siège social est situé 12 Avenue Henri Seguin 33680 LACANAU, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 929 615 276,

Un Fonds de commerce de fabrication et vente de produits salés et sucrés à consommer sur place et à emporter, de boissons non alcoolisées et de faible alcoolémie, de tous articles de souvenirs, bijoux, tee-shirts et mugs, connu sous l'enseigne BRONZETTE sis et exploité à LACANAU (33680) 36 Route du Lion, au prix de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS ventilé comme suit :

- éléments incorporels : 162.800,00 euros ;
- éléments corporels : 7.320,00 euros.

Entrée en jouissance au 7 Juillet 2024.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du Fonds pour la validité et chez la Société DUALE-LIGNEY-BOURDALLE, Société d'Avocats, sis à PAU (64000), 4 RUE O'QUIN pour la correspondance.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/07/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : L'ATELIER DES PAYSAGES  
Objet social : : Entretien des espaces verts  
- Création de jardin - Aménagements extérieurs - Réalisation de petits travaux et aides à la personne

Siège social : 9 chemin du port d'espeau, 9 chemin du port d'espeau, 33710 PRIGNAC ET MARCAMPES

Capital : 250 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LIBOURNE

Président : Monsieur DE GRIEVE BENOIT, demeurant 9 chemin du port d'espeau, 9 chemin du port d'espeau, 33710 PRIGNAC ET MARCAMPES

Admission aux assemblées et droits de votes : Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des domaines expressément réservés par la loi et les présents statuts à l'actionnaire unique.

Clause d'agrément : - Transmission : : les actions sont librement négociables. Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement. Elles s'opèrent à l'égard de la société et des tiers par virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement.

Benoît De griève

Caroline SCHAER-CAMISAN  
Marie-Hélène WEISS  
Notaires associés  
4, rue Saint-Georges  
67500 HAGUENAU  
Tél. 03.88.06.11.11

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Caroline SCHAER-CAMISAN, notaire à HAGUENAU, le 17 juillet 2024, Mr Marc COURRECH et Mme Aline HEIMBURGER, demeurant à CISSAC-MEDOC (33250) 7 rue de Testine. Mariés à la mairie de DORANGES (63) le 5 juillet 1980 initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, puis sous le régime de la séparation de biens suivant acte reçu par Me PREVOT, notaire à CAYENNE (97), le 15 décembre 1997, homologué par décision du TGI de CAYENNE en date du 12 juillet 2000, non modifié depuis lors, ont adopté le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente publication et devront être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier auprès de Me SCHAER-CAMISAN.

Pour Avis, Le Notaire.

L'hebdo de la région libournaise  
le RÉSISTANT

47 rue Victor-Hugo  
BP 219 - 33506 Libourne Cedex  
Tél : 05.57.55.49.49  
Fax : 05.57.51.47.96  
[redaction@leresistant.fr](mailto:redaction@leresistant.fr)

Édité par la S.E.P.L  
SARL au capital de 588 625 €  
Siège social : 23 quai de Queyries  
33094 Bordeaux Cedex  
Directrice de la publication et  
rédactrice en chef :  
Anne Cazaubon  
Principal associé : GSO SA  
Co-gérants :  
Anne Cazaubon  
Olivier Holfeld  
n° CPPAP : 1221 C 81039

Tirage : 10 000 exemplaires  
ISSN 1260-8238  
Dépôt légal à parution  
Impression SAPESO  
40 quai de Brazza  
33100 Bordeaux

Le journal Le Résistant est habilité à diffuser  
les annonces judiciaires et légales  
de l'ensemble du département de la Gironde  
et de la Dordogne.

PEFC/10-31-3312



Origine du papier : Espagne - Taux de fibres recyclées : 92 %.  
Ce journal est imprimé sur du papier certifié PEFC 70%  
FCBA-PEFC-COC-17-01690  
Emissions de GES : 100 g CO<sub>2</sub>eq. par exemplaire (données 2022).